

Convention du 15 avril 1958 concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires envers les enfants

RS 0.211.221.432; RO 1964 1290

Champ d'application de la convention le 2 novembre 2004, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)	Entrée en vigueur
Allemagne	2 novembre 1961	1 ^{er} janvier 1962
Autriche	5 septembre 1960	1 ^{er} janvier 1962
Belgique	15 septembre 1961	1 ^{er} janvier 1962
Danemark	2 novembre 1965	1 ^{er} janvier 1966
Espagne	11 septembre 1973	9 novembre 1973
Finlande	27 juin 1967	24 août 1967
France	26 mai 1966	25 juillet 1966
Comores ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Guadeloupe ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Guyana (française) ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Iles de Wallis-et-Futuna ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Martinique ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Nouvelle-Calédonie ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Polynésie française ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Réunion ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Saint-Pierre-et-Miquelon ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Terres australes et antarctiques françaises ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Territoire de la Côte française des Somalis (aussi territoire français des Afars et des Issas ou Djibouti) ^a	13 juin 1966 A	25 juillet 1966
Hongrie ^a	20 octobre 1964 A	25 juin 1971
Italie	22 février 1961	1 ^{er} janvier 1962
Liechtenstein* ^a	2 juin 1972 A	1 ^{er} août 1972
Norvège*	2 septembre 1965	1 ^{er} novembre 1965
Pays-Bas*	28 février 1964	28 avril 1964
Portugal*	27 décembre 1973	24 février 1974
République tchèque*	28 janvier 1993 S	1 ^{er} janvier 1993

¹ La présente publication remplace celles qui figurent au RO 1976 1901, 1977 1524, 1982 669, 1984 874, 1987 491 et 1994 1792.

Etats parties	Ratification Adhésion (A) Déclaration de succession (S)	Entrée en vigueur
Slovaquie*	26 avril 1993 S	1 ^{er} janvier 1993
Suède	31 décembre 1965	1 ^{er} mars 1966
Suisse	18 novembre 1964	17 janvier 1965
Suriname ^a	11 novembre 1976 A	4 mars 1977
Turquie*	27 avril 1973	25 juin 1973

* Réserves et déclarations
Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet de la Conférence de la Haye: http://hcch.e-vision.nl/index_fr.php ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

^a L'adhésion est soumise à une procédure d'acceptation. La date d'entrée en vigueur est celle entre la Suisse et cet Etat partie ou ce territoire.
